



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICH
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/235

Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage Publique du département à la commune d'AJACCIO, concernant la section de route départementale n°111a, Boulevard Roi JEROME, entre les PR 0.000 et 0.300

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Commune d'AJACCIO aménage la chaussée du boulevard Roi JEROME, entre la place des Palmiers et la rue CORBELLINI, soit la section de la route départementale n°111a (entre les PR 0.000 et 0.300), conformément au projet de requalification et de réaménagement de la RD 111a par le Département de la Corse du Sud. Sur la section de la route départementale n°111a ces projets relèvent simultanément des maîtrises d'ouvrages départementale et communale. Par souci de cohérence et d'efficacité de la commande publique, sur la section en question, ces projets ont été regroupés au sein d'une même opération pour laquelle la commune d'Ajaccio a assuré seule une partie de la maîtrise d'ouvrage. La zone concernée s'étend sur 300 m environ entre les PR 0.000 et 0.300 sur la Route Départementale 111a (Boulevard Roi Jérôme). Les conditions techniques et financières sont fixées par convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage Publique du département à la commune d'AJACCIO

Les crédits seront inscrits, en investissement au budget supplémentaire :

En dépenses - chapitre 45 – article 4581

En recettes - chapitre 45 – article 4582

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer au nom de la commune, la convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage Publique du département à la commune d'AJACCIO concernant la section de route départementale n°111a, Boulevard Roi JEROME, entre les PR 0.000 et 0.300, ainsi que les actes afférents.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 2 juillet 2015 ;

Les crédits seront inscrits, en investissement au budget supplémentaire:

En dépenses - chapitre 45 – article 4581

En recettes - chapitre 45 – article 4582

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à signer la convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage Publique du département à la commune d'AJACCIO concernant la section de route départementale n°111a, Boulevard Roi JEROME, entre les PR 0.000 et 0.300, et a passé les actes afférents

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015
Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

